

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2011331	Date d'inspection Le 03 septembre 2024	
Nom de l'établissement La p'tite garderie d'en haut		Numéro de téléphone (506) 866-2045	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	16 août 2024	03 sept. 2024
Commentaires : L'exploitante confirme à la mentor en assurance de la qualité via courriel que le membre du personnel éducatif en question n'est plus employé à la garderie. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	16 août 2024	03 sept. 2024
Commentaires : L'exploitante confirme à la mentor en assurance de la qualité via courriel que le membre du personnel éducatif en question n'est plus employé à la garderie. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée. La lacune a été corrigée via courriel. Une inspection de surveillance sera effectuée à une date ultérieure.			

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 septembre 2024

Date

original signé par
Amanda Hebert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 septembre 2024

Date